

ANNEXE N°6 AU REGLEMENT INTERIEUR

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION SUR PLACE

DES LISEUSES ELECTRONIQUES

Conditions générales d'utilisation

L'utilisation des liseuses électroniques est réservée aux personnes régulièrement inscrites à la médiathèque et âgées de plus de 12 ans, sur présentation de la carte d'adhérent. L'utilisation se fait exclusivement sur place dans l'espace dédié à cet effet au sein de la médiathèque.

L'utilisation d'une liseuse n'est pas de droit et peut être refusée au demandeur titulaire de la carte de la médiathèque si ce dernier a déjà fait l'objet soit d'un rappel au règlement soit d'une sanction pour non respect de ce dernier (comportement répréhensible, dégradation...).

L'utilisateur s'engage à respecter les conditions générales d'utilisation d'internet telles qu'elles figurent dans la charte d'utilisation internet annexée au présent règlement en « annexe 3 ».

Modalités pratiques

La durée de consultation des liseuses est limitée à 60 minutes (soit une heure). L'utilisation et la mise à disposition du matériel est strictement personnelle ; en aucun cas l'utilisateur ne peut en confier l'usage et la garde à autrui. L'utilisateur autorisé est responsable de la garde du matériel pendant toute la durée de l'utilisation.

Au terme de la période d'utilisation, le matériel doit être restitué en bon état et avec tous ses accessoires. L'utilisateur est responsable du matériel qui lui est remis en vue de son utilisation. Sa responsabilité pourra être engagée pour défaut de restitution du matériel après utilisation, pour dégradation ou pour utilisation non conforme de la liseuse (cf : charte informatique).

En cas de dégradation du matériel par son utilisateur, ce dernier devra s'acquitter soit des frais de réparation, soit des frais de remplacement dans l'hypothèse où le matériel ne peut être réparé. En ce cas, l'utilisateur devra faire une déclaration auprès de son assurance responsabilité civile et la médiathèque procèdera à une déclaration auprès de sa compagnie d'assurance.

L'utilisateur doit restituer la liseuse au terme de la durée d'utilisation dans le même état de configuration qu'au moment où elle lui a été remise.

Engagement de l'utilisateur adhérent

Je reconnais avoir pris connaissance des termes et dispositions du règlement intérieur de la médiathèque intercommunale OUEST PROVENCE, et en particulier de la présente annexe 6 et de l'annexe 3 relative aux conditions d'utilisation d'internet.

Je m'engage à :

- Utiliser le matériel qui m'a été confié dans le pôle où je l'ai emprunté
- Ne jamais laisser la liseuse sans surveillance
- Ne pas confier la liseuse à une tierce personne, l'utilisation étant strictement personnelle
- Ne pas déclarer la liseuse sur mon ordinateur personnel par l'installation de logiciels spécifiques
- Ne pas importer sur l'appareil des données extérieures
- Respecter le délai maximum d'utilisation qui est de 60 minutes (une heure)
- Restituer la liseuse et tous ses accessoires au terme du délai de consultation dans le même état et dans la même configuration que lorsqu'ils m'ont été remis au début de l'utilisation
- Rembourser les frais de réparation ou de remplacement du matériel endommagé en cas de dégradation provenant de mon fait ou d'une personne placée sous ma responsabilité et à en faire la déclaration auprès de mon assurance responsabilité civile.

Fait à, le..... :

Signature de l'adhérent

NOM et Prénom

Pour un adhérent mineur,

signature du ou des représentant légaux :

NOM et Prénom :